

à la sortie d'une distribution de prix, on ne recule même pas devant l'assassinat, car un coup de pistolet est tiré contre lui.

Entre temps, les ministres déclarent qu'ils sont capables de tenir tête à l'orage, que ces émeutes, auxquelles les républicains étrangers prennent une grande part, seront vite réprimées et que toute agitation cessera bientôt quand le pays aura pu apprécier la loi scolaire.

En effet, de l'avis de nombreux journaux étrangers, non suspects de cléralisme, la loi belge est très modérée, très libérale—dans le bon sens du mot—laissant liberté entière au père de famille et telle, disait le *Moniteur Universel* de Paris, qu'on serait bien heureux d'en avoir une semblable en France.

Mais cette loi a un vice radical aux yeux des francs-maçons. Elle permet aux pères de faire élever chrétiennement leurs enfants; elle aurait fait une génération religieuse, au lieu d'une génération athée, elle était donc condamnée ainsi que les ministres qui l'avaient proposée et fait voter. En conséquence, les articles injurieux contre le roi, la reine, les ministres, continuent à s'étaler dans les journaux libéraux, les manifestations de la minorité factieuse se réitèrent et les manifestants font beaucoup de bruit pour faire croire qu'ils sont nombreux, enfin, symptôme alarmant, des cris de vive la république se font souvent entendre dans quelques-unes des grandes villes.

On en était là, lorsque dernièrement surviennent des élections municipales, par cela même, ce qui est très important à constater, n'ayant *aucun caractère politique*.

Dans ces élections, les catholiques, selon certaines dépêches, auraient eu la minorité, selon d'autres, au contraire, ils auraient gagné plusieurs sièges dans des communes importantes, et leurs succès égaleraient ceux des radicaux. Peu nous importe d'ailleurs; nous ne chercherons pas à savoir quel est celui des deux partis qui a été victorieux dans ces élections; car nous le répétons, des élections communales, non politiques par conséquent, ne peuvent en rien diminuer l'autorité de la majorité des Chambres politiques.

Quoiqu'il en soit, les libéraux, par une manœuvre dans laquelle ils sont passés maîtres, se sont empressés de crier bien fort que le pays venait dans ces élections de se prononcer contre le ministère. En criant ainsi, ils espéraient tromper quelques personnes, mais certainement leur succès a dépassé leur attente, car il paraît qu'ils ont trompé même le roi.

En effet, peu après le résultat des élections connu, Léopold II manda auprès de lui le chef du cabinet, M. Malou, pour exiger la démission des ministres de la justice et de l'intérieur, MM. Woeste et Jacobs, vu, dit-il, la situation des esprits et vu que les électeurs communaux avaient plus particulièrement condamné la politique de ces deux membres du cabinet. Devant cette exigence, le cabinet tout entier a donné sa démission, ne voulant pas subir l'humiliation de sacrifier deux de ses membres,